

Le Togo, un État répressif mais aussi un « Bourragekistan » ?

- ***L'impossible probabilité des résultats électoraux ou la fantasmagorie des chiffres, élection après élection !***

Selon le journaliste et caricaturiste algérien, Chawki Amari, « *quand on truque des élections, on retire sciemment à toute une population le droit d'avoir un avis* ». L'occasion faisant le larron, Mme Essossimna Marguerite Gnacadé nous tend une perche inespérée avec sa sortie audiovisuelle du 17 août 2025. Avec des mots concis, elle rappelle les maux du Togo, invite au combat nécessaire dans l'unité et exalte un Togo nouveau en perspective, avec une dextérité qui mérite respect et gratitude. Il faut le faire.

De ce fait, Mme Essossimna Marguerite Gnacadé déclare entre autres que « *le Togo est resté enfermé dans un cycle d'abus, de violence et de répression contre sa propre population. Des parents ont été tués pour leurs opinions, d'autres contraints à l'exil, laissant derrière eux des générations meurtries, des familles brisées et des enfants grandir dans la douleur [...] Il y a aussi ceux qui vivent au Togo et qui ont appris à se taire par peur et par instinct de survie [...] Il serait difficile d'imaginer toute cette souffrance, parce qu'il faut la vivre pour comprendre. Il est temps d'arrêter toute cette souffrance, d'assumer les erreurs du passé et de faire du Togo un pays de repentance, un pays de justice, un pays de mémoire. Ce sera le prix de la guérison et le seul chemin vers un pays de pardon et vers une paix réelle [...] Le vrai problème c'est un système qui a trahi les espoirs du peuple. Et ce système doit être combattu et changé. [...] le temps du silence est terminé [...] Nous avons besoin d'un Togo nouveau, d'un pays libre, juste et réconcilié et tourné vers l'avenir [...] Le peuple togolais doit prendre ses responsabilités [...] Le Togo doit naître [...] Trop de sang a coulé sur la terre de nos aïeux. Il est temps de se lever [...] Il est temps d'écrire une nouvelle page [...] L'histoire nous regarde, nos enfants attendent et le Togo espère un seul peuple, une seule nation, un seul avenir ; le nôtre* ».

Les élections au Togo, incluant le découpage électoral et le mode de scrutin, constituent l'un des mécanismes pour la conservation tous azimuts du pouvoir par Faure Essozimna Gnassingbé, en plus de la violence, de la répression, de l'argent et de la corruption des mœurs. Le Togo vient de passer un autre rendez-vous électoral dans la triste tradition RPT/UNIR de verrouillage absolu, impudent, et sans équivoque, surtout sans « *intelligence politique* ». On pourrait parler d'un oxymore politico-électoral au Togo.

Comment comprendre alors que le peuple Togolais plébisciterait une gouvernance sans résultats qui exerce de surcroît une répression aveugle ? Le Togo, la Terre de nos aïeux, est à quelques pas d'une implosion sociale, avec un niveau d'endettement inquiétant, une situation économique en déliquescence, alors que la cherté de la vie n'a jamais été autant excessive et avérée. Les « vingt plus » de Faure d'avril 2005 se sont transformés en 2025 en « vingt moins ». Ainsi, on peut résumer le Togo actuel à un tableau envahi par la rouille qui s'est déprécié au fil des 60 dernières années. Vivement ce jour-là où les résultats électoraux reflèteront simplement l'avis du peuple.

Une Ve République est, entre temps, enfoncée dans la gorge des Togolais et qui serait effective depuis le 3 mai 2025, avec les prestations de serments du Président de la République, Jean-Lucien Kouassi Lanyo Savi de Tové, et du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. Néanmoins, comme le Togo du système RPT/UNIR étant atypique, les institutions de la Ve République n'ont pas été mise en place durant la transition

d'un an prévue à cet effet par leur constitution de la 5^e République. Non plus le premier gouvernement de cette 5^e République n'a pu voir le jour plus de 115 jours l'entrée en vigueur de cette République. Tout le Togo semble se réduire au bon vouloir, aux humeurs et aux caprices d'une seule personne. Pourtant, tout est à refaire dans le pays et urgemment.

Des résultats électoraux alambiqués, insoutenables et des recours toujours balayés

C'est dans ce contexte mélémélo que les élections municipales se sont déroulées le 17 juillet 2025, dont les résultats provisoires ont été proclamés le lundi 21 juillet 2025 par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), attribuant une majorité herculéenne de 1150 sièges sur les 1527 à pouvoir, soit 75 % ; comparé à 60,02 % (920 sièges sur 1527) lors des municipales de 2019. Puis le mercredi 6 août 2025, la chambre administrative de la Cour Suprême du Togo confirma les résultats de la CENI comme définitifs, avec des ajustements mineurs de calculs.

Toutefois, des images, vidéos et autres supports montrant des scènes de bourrages d'urnes ont circulé. Des candidats à ces élections ont dénoncé publiquement des scènes de bourrages d'urnes, des volumes de votes par procuration relativement élevés ou l'utilisation abusive des mandats, des cas de PV vierges de bureaux de vote qui auraient été prés signés, etc. Par exemple, dans un centre de vote de Anfoin, dans la commune Lacs 4, un enseignant a été pris en flagrant délit de bourrage d'urnes. Ailleurs, certains qui ont essayé de s'opposer à la machine de la fraude électorale en avaient pris pour leur rhume. Ce fut le cas notamment de Jérémie Lamboni, conseiller municipal et candidat sur la liste du parti ADDI (Alliance des Démocrates pour un Développement Intégral) dans la commune Oti 2. Pourtant l'Art.127 de l'ordonnance N° 003/PR du 05/11/2024 portant code électoral dispose que « quiconque, étant chargé lors d'un scrutin de recevoir, compter ou dépouiller les suffrages des citoyens a soustrait, ajouté ou altéré des bulletins ou a délibérément lu un nom autre que celui inscrit est puni d'un emprisonnement d'un (1) an à trois (3) ans et de l'interdiction de voter et d'être éligible pendant cinq (5) ans ».

À propos des recours au Togo du système RPT/UNIR, la liste est longue, mais ils aboutissent toujours à la même conclusion. Des 27 recours déposés par divers contestataires dans le cadre de ces municipales, la chambre administrative de la Cour Suprême du Togo ne reconnaît que quelques erreurs mineures de calcul. Le juge Badjona Samta, président par intérim de cette Chambre, déclara en substance « *les erreurs de calcul relevées lors des vérifications et corrigées par la Chambre, n'affectent nullement le résultat d'ensemble du scrutin du 17 juillet 2025* ». Il y a eu plutôt un embelli du taux de participation qui est passé de 55,02% comme initialement annoncé par la CENI à 56,91%. Dès lors, le nombre total effectif de votants serait de 2 631 997 sur 4 637 998 électeurs régulièrement inscrits. En revanche, c'est le silence radio de la Chambre sur le reste.

Ainsi, des faits similaires ont jalonné des élections antérieures, mais avec le même dénouement, le déni. On a encore en mémoire les célèbres images de militaires faisant irruption dans des bureaux de vote et qui ont emporté des urnes sous leurs bras. On dira que c'était pour protéger ces urnes. Décidément le déni est le dénominateur commun de la minorité pilleuse au Togo. Tout comme les ténors du gouvernement ont sillonné récemment des plateaux d'émissions pour déclarer n'avoir pas connaissance ni de l'utilisation de miliciens, de répressions et de torture au Togo dans le cadre des récentes manifestations, nonobstant les preuves. Et comme la cerise sur le gâteau, cet autre ténor du pouvoir de

Lomé, dans une autre circonstance, a lâché ce que ce pouvoir pense du peuple Togolais, notamment que « les aboiements des chiens n’effraient pas le lion... ».

La problématique des taux de recensements électoraux chimériques !

Selon le code électoral, en son Art. 51 « le corps électoral se compose de tous les Togolais des deux sexes, âgés de dix-huit (18) ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, inscrits sur les listes électorales et n’étant dans aucun cas d’incapacité prévu par la loi. »

▪ *Le Togo a une population très jeune*

Selon diverses sources (Banque mondiale, Perspective monde, World Population Dashboard, UNICEF, etc.) la proportion des 0 à 14 ans se situerait entre 40 à 41 % de la population totale. Particulièrement, le « Country Office Annual Report 2022 » de l’UNICEF estime la population du Togo en 2022 à 8,6 millions d’habitant dont 48,5 % de jeunes ayant moins de 18 ans. Presque la même proportion est reprise dans le rapport UNICEF Togo 2024. Par une simple soustraction on arrive à près de 51,5 % de la population togolaise qui a 18 ans et plus, incluant les étrangers vivants sur le territoire togolais, les inaptes au vote notamment ceux qui ont perdu leurs droits civiques et politiques et les vieilles personnes qui ne sont plus en mesure de voter. Car, un recensement général de la population inclut tous les résidents, nationaux ou étrangers résidents, sur le territoire national.

▪ *La part des inscrits est indéniablement hors proportion et porte à interrogation !*

On a annoncé 4 637 998 personnes inscrites dans le cadre des municipales 2025 sur une population estimée à 9 070 301 habitants en 2025 sur la base de projection de RGPH-5. Cela représenterait ***une proportion de 51,24 % d’inscrits. Cette proportion serait encore plus élevée si on prenait la population de 2024, probablement moindre que le dénominateur de 9 071 301, eu égard au résultat du RGPH-5 de 8 095 498 personnes. Autrement, le rapport avec ce dernier donnerait 57,29 %.*** Rappelons le bassin maximal de 51,5 % de la population togolaise inclut donc les étrangers qui n’ont pas le droit de vote, les personnes qui ont perdu leurs droits civiques et politiques, etc. Il ne faut pas perdre de vue non plus les personnes décédées entre les inscriptions et les élections. ***Alors comment arrive-t-on au Togo à inscrire sur les listes électorales près de 51,24% de la population totale estimée en 2025, tout le bassin possible ou presque ? C’est une probabilité impossible, à moins de certaines indélégatesses ou que la population togolaise soit sous-estimée dans, point barre !*** Cela relèverait tout simplement de la magie, car c’est de l’ordre de l’impossible d’atteindre ce taux d’inscrits dans les circonstances.

	Présidentielles 4.03.2010	Législatives 25.07.2013	Présidentielles 25.04.2015	Législatives 22.12.2018	Présidentielles 20.02.2020	Législatives 29.04.2024	Municipales 17.07.2025
Population	6 390 851	6 928 719	7 351 374	7 990 926	8 095 498	8 848 700	9 052 220
Total inscrits	3 277 492	3 044 332	3 509 258	3 155 837	3 614 056	4 203 711	4 637 998
% population inscrite	51,28%	43,94%	47,74%	39,49%	44,64%	47,51%	51,24%
total votans	2 119 829	1 428 683	2 138 438	1 869 717	2 769 287	2 565 623	2 552 039
Bulletins nuls	79 283	79 214	58 813	118 607	282 411	112 004	77 511
Part de bulletins nuls	3,74%	5,54%	2,75%	6,34%	10,20%	4,37%	3,04%
Taux de participation	64,70%	46,93%	60,90%	59,30%	76,60%	61%	55,02%

Sources: CENI-Togo, electionguide.org/elections

Encore que quand on voit un peu la tendance des taux des inscrits anormalement trop élevés tout au long des 7 élections (tableau ci-dessous) depuis l’accaparement du

pouvoir par Faure Essozimna Gnassingbé en 2005, on ne peut que s'étonner autre mesure. L'une des plus faibles proportions des inscrits et qui se s'approche de la tendance régionale était d'environ 40 % de la population lors des législatives de décembre 2018, cependant dans un contexte où l'opposition avait appelé activement au boycottage du recensement électoral. Ce que le système RPT/UNIR avait consenti.

Par ailleurs, on observe qu'entre 2020 et 2025 la région des Savanes a connu une augmentation de 36,17 % des inscrits (voir le tableau ci-dessous), la plus forte croissance du pays, alors que c'est une région avec le plus d'enjeux sécuritaires ayant engendré des déplacements de population, entre autres. Quant aux résultats spécifiquement, on remarque des taux de participations à l'antipode dans des communes qui font partie de la même circonscription pour les élections législatives et présidentielles. Alors ces écarts de participation au-delà d'une certaine marge interrogent, car ils ne s'impliquent pas par la logique des choses.

Comparatifs 2020 et 2025	Présidentielles du 22.02.2020 Résultats provisoire de la CENI			Élections municipales du 17.07.2025 Résultats provisoire CENI -21.07.2025			Variation des Inscrits entre 2020 et 2025
	Inscrits	Votants	Suffrage	Inscrits	Votants	Suffrage	
Région							
La région des Savanes 14,13% population (RGPH-5)	487 681	976 921	369 366	664 085	490 227	480 525	36,17%
La région de la Kara 12,17% population (RGPH-5)	511 530	434 965	394 945	598 932	508 287	500 498	17,09%
Région Centrale 9,83% population (RGPH-5)	387 937	324 573	300 628	473 897	352 693	349 267	22,16%
Les Plateaux 20,21% population (RGPH-5)	817 651	624 112	568 921	975 989	654 352	636 118	19,36%
Maritime 43,67% population (RGPH-5)	1 614 350	989 060	852 774	1 925 521	625 059	590 699	19,28%
TOTAUX	3 819 149	3 349 631	2 486 634	4 638 424	2 630 618	2 557 107	21,45%

▪ *Quelques exemples de taux d'inscrits sur le continent africain*

En comparaison, lorsqu'on prend des exemples mêlés de récentes élections en Afrique, on remarque que lors des présidentielles et législatives Sénégalaises de novembre 2024, la proportion des inscrits était de 39,84 % de la population totale. Cette proportion était de 37,3% lors des présidentielles de juin 2024 en Mauritanie, un peu plus de 40 % pour les présidentielles tchadiennes de mai 2024, de 35,75 % lors des présidentielles d'avril 2025 au Gabon, de 36,39 % lors des législatives Malgaches de mai 2024 et 39,11 % dans le cadre des présidentielles comoriennes de janvier 2024 (tableau ci-dessous). *Bref, comment comprendre que le taux d'inscrits en 2025 au Togo est entre 8 et 15,5 points de pourcentage plus élevé que les 9 pays relevés dans le tableau ci-dessous ?*

Pays	année d'élections	Population 2024	Nombre d'Inscrits	Proportion d'inscrits	tranche 0 à 14 ans
Togo	Comunales juillet 2025	9 052 220	4 637 998	51,24%	40%
Sénégal	Présidentielles mar 2024 et législatives 11.2024	18 501 984	7 371 890	39,84%	41,15%
Mauritanie	Présidentielle 6.2024	5 200 000	1 939 343	37,30%	42,71%
Tchad	Présidentielle 5.2024	20 199 123	8 237 768	40,78%	46,06%
Burundi	Législatives 5.2025	14 047 786	6 013 498	42,81%	44,70%
Gabon	Présidentielles avril 2025	2 538 952	907 665	35,75%	36,48%
Afrique du sud	générale 6.2024	64 007 187	27 782 081	43,40%	25,88%
Botswana	Générale 10.2024	2 521 139	1 038 261	41,18%	32,13%
Madagascar	Législatives 5.2024	31 964 956	11 631 156	36,39%	39,16%
Comores	Présidentielle 1.2024	866 628	338 940	39,11%	37,12%
Sources: universalis.fr/donnees-pays; ined.fr					

Les erreurs de calcul de la CENI pointées par la Chambre : incompétence avérée, laisser-aller ou simplement l'expression d'un... ?

Selon les résultats provisoires annoncés par la CENI le 21 juillet 2025, il y a eu 2 552 039 votants sur un total de 4 637 998 inscrits sur les listes électorales, pour un taux de participation de 55,02 %. En faisant une simple somme avec EXCEL des résultats par commune annoncés par la CENI nous arrivons plutôt à un total de 4 638 424 inscrits, 2 630 618 votants, 65 190 bulletins nuls et 8 321 bulletins contestés, pour un total de suffrage exprimé de 2 557 107 votes. Le taux de participation qui en résulte serait alors de 56,71 %.

- Comment la CENI est-elle arrivée à des totaux différents que ce que donne la somme de ses propres chiffres ?

Qu'y a-t-il de si compliqué à faire une simple somme, surtout avec les outils disponibles de nos jours ? Aurait-on fait les calculs à la mitaine ? Et encore là, n'y a-t-il pas eu des validations ? S'il y a autant de manquement sur quelque chose d'aussi basique, il faut imaginer le reste ! Le tableau ci-dessous montre les totaux par région administrative des chiffres communiqués par la CENI le lundi 21 juillet 2025. Les compilations par communes sont aussi disponibles, mais ne sont pas insérées ici pour ne pas surcharger cet article.

TOGO : Élections municipales du 17.07.2025 - Totaux des résultats provisoires de la CENI du 21.07.2027						
TOTAUX PAR RÉGION	Inscrits	Votants	Nulls et contestés	taux participation	taux nuls, contestés	Observations
Région des Savanes 16 communes	664 085	490 227	9 702	73,82%	1,98%	Savanes, Kara et Centrale font environ 36,12% de la population RGPH-5 - <u>Taux moyen de participation 77,79%</u>
Région de la Kara 22 communes	598 932	508 287	7 789	84,87%	1,53%	
Région Centrale 15 communes	473 897	352 693	3 426	74,44%	0,97%	
Région des Plateaux 32 communes	975 989	654 352	18 234	67,04%	2,79%	Plateaux et Maritime font 63,88% (RGPH-5) - <u>Taux moyen de participation 44,09%</u>
Région Maritime 32 communes	1 925 521	625 059	34 360	32,46%	5,50%	
TOTAUX GLOBAUX	4 638 424	2 630 618	73 511	56,71%	2,79%	

C'est simplement dans la logique des choses que les résultats définitifs publiés le 6 août 2025 par la Chambre administrative de la Cour Suprême, *notamment 2 631 997 votants sur les 4 637 998 électeurs régulièrement inscrits pour un taux de participation de 56,91%, sont presque identiques à la somme effective des chiffres communiqués initialement par la CENI que nous avons présentée précédemment*. Encore une fois, la CENI a alors royalement failli dans cette simple tâche d'addition de chiffres, en optant plutôt pour une compilation créative des résultats. Cependant, cela en dit long sur la manière dont les résultats sont concoctés, transposés et validés par le système P-UNIR pour s'offrir des résultats désirés, qui n'expriment malheureusement pas l'avis des électeurs togolais.

- *L'exemple des résultats des présidentielles du 22 février 2020 : la Cour Constitution a dû se reprendre 2 fois pour publier les résultats définitifs de ces élections !*

Inopportunément, la problématique de l'inconsistance ou de l'énurésie des résultats électoraux au Togo ne se limite pas seulement à la CENI. Voici une analyse des résultats des présidentielles de 2020, alors que ceux des législatives de 2018 ne sont pas accessibles. Concernant les présidentielle du 22 février 2020, la Cour Constitutionnelle du Togo a dû s'y prendre deux fois plutôt qu'une pour en arriver à des résultats dits finaux. *En effet, par décision No EP-008/20 du 3 mars 2020 (JO. No 8 bis du 11 mars 2020) la Cour Constitutionnelle annonça 3 738 786 inscrits, 3 349 989 votants et 2 486 876 suffrages comme résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22.02.2020. Puis rebelote, la Cour Constitutionnelle par la décision No. EP-009/20 du 9 mars 2020 publiera une décision rectificative de ce celle du 3 mars portant résultats définitifs, pour déclarer cette fois-ci 3 614 056 inscrits, 2 769 287 votants et 2 486 876.* De ce fait le nombre d'inscrits a été réduit de 124 730 personnes, celui des votants de 580 702 personnes, alors que les suffrages exprimés sont restés prodigieusement restés inchangés. ***Mais là encore, lorsqu'on fait une simple somme des chiffres par région communiqués dans la 2^e publication rectificative de la Cour Constitutionnelle et publiés aux pages 16, 17 et 18 du JO. No. 8 bis du 11 mars 2020, on arrive plutôt à 3 613 677 inscrits, 2 768 949 votants et 2 486 543 suffrages exprimés.*** Étonnant, non ? C'est vraiment effarant, comment la République fonctionne et s'affiche, comme si on voudrait arriver à un résultat donné, et tout est fait dans cet objectif, peu importe. Plus kafkaïen que cela, on ne peut l'imaginer de la part d'une Cour constitutionnelle, l'institution compétente en dernier recours. On nous dira, l'erreur est humaine. Certes, mais pas la répétition dans l'erreur. Juste un rappel, dans les résultats de la présidentielle de 2020 communiqués par la CENI et publiés dans le JO No.8 bis du 11 mars 2020 (page 13), ***la circonscription de Cinkansé affichait 643 050 votants pour 69 256 inscrits, soit 9 fois plus de votants que d'inscrits.*** Et personne ne l'avait remarqué à la CENI apparemment. Et ce n'est qu'un cas parmi d'autres.

Comparatifs Présidentielle 2020	Résultats provisoire de la CENI Présidentielle 22.02.2020			Résultats redressés Cour Constitutionnelle N° EP-009/20 DU 09 MARS			Écarts entre les chiffres CENI et Cour constitut.	
Nom CELI	Inscrits	Votants	Suffrage	Inscrits	Votants	Suffrage	Inscrits	Votants
La région des Savanes 14,13% population (RGPH-5)	487 681	976 921	369 366	467 212	398 020	369 366	-20 469	-578 901
	42,64 % de la population inscrite selon la CENI et 40,85 % après redressement de la Cour Suffrage exprimé selon la CENI 75,7 %, et 79,06 % selon les chiffres redreés par la Cour							
La région de la Kara 12,17% population (RGPH-5)	511 530	434 965	394 945	484 604	429 575	394 945	-26 926	-5 390
	51,9 % de la population inscrite selon la CENI et 49,17 % après redressement de la Cour Suffrage exprimé selon la CENI 77,21 %, et 81,50 % selon les chiffres redreés par la Cour							
Région Centrale 9,83% population (RGPH-5)	387 937	324 573	300 628	370 037	325 925	300 627	-17 900	345
	48,76 % de la population inscrite selon la CENI et 46,51 % après redressement de la Cour Suffrage exprimé selon la CENI 77,49 %, et 81,24 % selon les chiffres redreés par la Cour							
Les Plateaux 20,21% population (RGPH-5)	817 651	624 112	568 921	781 073	623 543	568 831	-36 758	-569
	49,98 % de la population inscrite selon la CENI et 47,74 % après redressement de la Cour Suffrage exprimé selon la CENI 69,58 %, et 72,84 % selon les chiffres redreés par la Cour							
Maritime 43,67% population (RGPH-5)	1 614 350	989 060	852 774	1 510 751	991 886	852 774	-103 600	2 806
	45,7 % de la population inscrite selon la CENI et 42,7 % après redressement de la Cour Suffrage exprimé selon la CENI 52,82 %, et 56,44 % selon les chiffres redreés par la Cour							
Totaux	3 819 149	3 349 631	2 486 634	3 613 677	2 768 949	2 486 543	-205 653	-581 709
(scénario moyen INSEED): population du Togo à 7 886 000 habitants en 2021; JO.No.8 bis du 11 mars 2020								

Voici quelques résultats ou tendances qui relèvent de l'impossible et laissent perplexe

Globalement, si le taux de participation aux municipales du 17 juillet 2025 à l'échelle nationale est de 56,91 % des inscrits sur le plan régional, il est de 32,46 % dans le Maritime ; 67,04 % dans les Plateaux ; 74,44 % dans la Centrale ; 84,87 % dans la Kara; 73,82 % dans les Savanes. Par ailleurs, les deux régions Maritime et Plateaux qui font ensemble 63,88 % de la population du pays ont un taux moyen de participation de 44,09 %. Par contre, les trois régions Centrale, Kara et les Savanes avec 36,12 % de la population affichent un taux moyen de 77,79 %.

Cinkassé 1 et 2, et Kpendjal 1 et 2 ont des taux de participation aux votes respectivement de 96,85 % ; 99,46 % ; 99,56 % et 92,93 %. Spécifiquement, dans Kpendjal 1, sur 29 801 inscrits, 29 670 auraient voté, soit 99,56 % de votants dans une zone à forts défis sécuritaire avec des déplacements de population. En dehors du bourrage des urnes, de l'usage excessif des mandats, etc. ; c'est de l'ordre de l'impossible, intenable et injustifiable dans une zone non urbaine avec des enjeux sécuritaires et d'accessibilité.

Dans *Cinkassé 2*, sur 38 735 inscrits, 38 525 auraient voté, et donc seules 210 personnes ne l'auraient pas fait. Par quelle magie ? Faisons simplement usage de notre jugeote, quel que soit notre bord politique.

Par contre dans *Tone 1*, sur 113091 inscrits on a comptabilisé 48627 votants, soit 43 % de participation, alors que dans *Tone 4* en a enregistré plus que le double du taux de participation de *Tone 1*, soit 88,21 %. Presque la même disproportion est constatée dans *Oti 1* avec 41,25 % de taux de participation, comparé à 81,74 % dans *Oti 2*. Rappelons que c'est dans *Oti 2* que le conseiller d'ADDI, Jérémie Lamboni, avait été pris à partie pour avoir dénoncé le bourrage. Cet anachronisme est aussi observé dans *Tchaoudjo*. Alors que *Tchaoudjo 1* affiche un taux de participation de 32,74 %, *Tchaoudjo 3* a un taux de 33,65 %, mais *Tchaoudjo 2* se voit attribuer un taux de 99,51 %. *Sotouboua 1* aurait eu 55,60 % de participation contre 98,19 % pour *Sotouboua 2* et 97,78 % pour *Sotouboua 3*. Au moment

où *Anié 1* a 32,96 % de participation, *Anié 2* se voit attribué 96,44 %, soit 3 fois plus. Il en est de même de *Ogou 1* avec 33,53 % de taux de participation en comparaison de 99,62 % pour *Ogou 4*. Une rupture inextricable dans le principe de continuité territoriale est ses manifestations. Pourtant, certaines de ces communes se retrouvent dans la même circonscription électorale pour les élections présidentielles et législatives, dont les tendances sont connues.

Doufelgou 2 affiche un taux de participation de 99,51 %, *Doufelgou 3* un taux de 99,09 %. Dans les 3 communes de *Blitta*, les taux de participation dépassent les 97%, dont 99,70 % pour *Blitta 3*, soit 27508 votants sur 27592 inscrits. *Ainsi, seulement 84 personnes n'auraient pas pris part aux votes sur près de 28 000 et dans une zone qui n'est pas urbaine avec les défis s'y afférant. En dehors de la magie du bourrage ou autres, cela n'est pas possible, point final.*

La palme d'or du bourrage et de la manipulation des votes revient à Vo 2 qui affiche un taux de participation presque parfait de 99,99 %, soit 15 008 votants sur 15 010 inscrits pour seulement 2 non-votants. Alors que Vo 1 affiche 47,76 % de participation. Il faut au-delà de l'audace. On dirait que la honte a quitté ceux qui ont fait tout ça. Selon *Mark Twain* « *si nous voulons apprendre ce qu'est réellement la race humaine au fond, nous n'avons qu'à l'observer en période d'élections* ».

Par ailleurs, dans le Grand-Lomé où il y a plus de visibilité sur les urnes et les opérations et malgré tout, le taux de participation dans les communes Golfe 1 à 7 varient entre 11,96 % et 28,32 %. Alors que dans les Communes Agoé-Nyivé 1 à 6, que Mme Memounatou Ibrahima qualifiait de fief d'UNIR lors dans une déclaration à la suite de l'incendie du Marché d'Agoé, les taux de participation se situent dans la fourchette de 19,08 % et 45,26 %. Mais encore là c'est seulement à Agoé-Nyivé 2 que la participation dépasse la barre des 25 %, avec 45,26 %. Ce qui pourrait laisser présager là aussi un certain anachronisme. Certains de ces taux de participation, même relativement faibles, laisseraient un peu dubitatif, lorsque l'on sait que l'affluence n'a pas du tout été au rendez-vous dans le Grand-Lomé.

En plus de tout ce qui précède, le découpage électoral d'UNIR et le mode de scrutin contribuent aussi à des biais en faveur du pouvoir de Lomé.

Le découpage électoral actuel comporte un déséquilibre très gibbeux de représentation politique, particulièrement dans les régions des Plateaux et de la Kara, qu'aucune logique ne soutient. Toutefois, c'est un déséquilibre qui semble entretenu pour se garantir une majorité accommodante pour UNIR. Il faudrait y remédier, mais de la bonne manière, afin de ne remplacer un biais par un autre. C'est un exercice qui s'impose en ayant à l'esprit que le découpage électoral est multifactoriel. Le découpage doit engendrer une représentation permettant d'orienter les politiques socio-économiques, car un député ne représente pas que la population, mais aussi un territoire dans sa diversité et sa singularité. Il faut une représentation effective basée sur le principe de la communauté d'intérêts et qui intègre à la fois le poids démographique, le respect des communautés naturelles, la continuité territoriale; notamment la densité et la croissance; l'accessibilité, la superficie, la configuration et les frontières naturelles du milieu; entre autres.

Concernant le code électoral, les alinéas 3 et 4 de l'Art. 240 disposent que « *les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct, au scrutin de liste bloquée, à la représentation proportionnelle. L'attribution des sièges est faite selon le système du Quotient électoral (Q.E.) communal et au plus fort reste* ». Il faudrait ici aussi faire une

réflexion pour une meilleure représentativité des différentes tendances et davantage d'équité dans les suffrages. Certains exemples de répartition de sièges lors des dernières élections municipales confortent cette nécessité de rechercher davantage d'équité. Dans le Golfe 3 par exemple, ADDI obtint 1 siège avec 361 voix, alors que Tovia n'a eu que 2 sièges avec 1 237 voix. Ou encore, dans le Golfe 1, Le MLC a 1 siège pour 561 voix, alors que l'ANC avec 2620 voix n'a obtenu que 2 sièges. Ce ne sont là que deux exemples de distorsions sur une multitude émanant de la méthode du plus fort reste. Même dans le cas d'espèce, il y a plusieurs types de quotient, dont celui de Hagenbach-Bischoff et celui de Hare, entre autres. Il y a aussi Méthode à la plus forte Moyenne par exemple.

Toutes ces réflexions doivent se faire dans le cadre du renouveau pour lequel les citoyens togolais désabusés se battent même au prix de leur vie et de leur dignité. Chers politiciens et aspirants « un homme d'État est celui qui pense aux générations futures, et un homme politique est celui qui pense aux prochaines élections », Abraham Lincoln. Le Togo nouveau demande des hommes d'État. Alors, si quelqu'un n'en est pas capable, il n'a qu'à défiler.

Joseph Atounouvi